REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,

PAR MM. R. CHALON, C. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—

TOME III.

BRUXELLES,

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ANCIENNE ET MODERNE,

30, RUE DES CARRIÈRES.

—

1847

SUR LES MONNAIES D'OR

DE L'ANCIEN DUCHÉ DE GUELDRE.

La Gueldre est une des provinces des Pays-Bas dont les monnaies sont jusqu'ici le moins connues. Van Alkemade, d'après Van Houwelingen, et Van Mieris nous ont donné depuis longtemps des monographies numismatiques du comté de Hollande et de l'évêché d'Utrecht, et quelque imparfaits que soient leurs ouvrages, ils n'en servent pas moins à nous donner une idée de la richesse de ces deux provinces. Dans les ouvrages de Ghesquière, Bertholet, Duby, Lelewel, et Grote, on trouve un assez grand nombre de pièces du Brabant, de la Flandre, du Hainaut, du Luxembourg, etc. Notre *Revue* a rempli et remplit encore tous les jours d'autres lacunes. Mais l'ancien duché de Gueldre a été en quelque sorte entièrement oublié. Personne ne s'en est occupé. C'est tout au plus si on remarque une demi-douzaine de monnaies du moyen âge de la Gueldre, sur les planches de Ghesquière, de Van Spaen et de Lelewel.

Il est vrai que, dans la *Description des Monnoies en or du cabinet de Vienne* avec le *Supplément* à cet ouvrage, on voit déjà six des pièces qui figurent sur nos planches, mais ce livre est d'un grand prix et se trouve dans les mains de très peu de personnes, du moins en Belgique. C'est par conséquent comme si les pièces étaient inédites (¹).

(¹) Les monnaies qui se trouvent dans la *Description du cabinet de Vienne*, sont les nos 1 et 2 de notre planche II, et 12, 13, 15 et 20 de la planche III.

La Gueldre cependant ne le cède aux autres provinces des Pays-Bas, ni par le nombre, ni par la beauté, ni par la variété de ses monuments numismatiques.

En attendant que quelqu'un s'occupe d'une manière spéciale de cette province, nous croyons faire chose agréable aux lecteurs de cette *Revue* en donnant ici la description de quelques pièces. Pour cette fois nous nous bornons à l'énumération de toutes les anciennes monnaies d'or. Plus tard peut-être nous occuperons-nous de celles d'argent.

Notre travail présente probablement des lacunes. Aussi n'avons-nous pas la prétention de donner quelque chose de complet. Ce ne sont que des matériaux qui pourront servir à celui qui traitera la matière d'une manière spéciale. Nous savons que M. le professeur Vander Chys, conservateur du cabinet de l'Université de Leyde, s'occupe d'un grand ouvrage sur les monnaies de toutes les provinces des Pays-Bas ; nous serions heureux de lui avoir signalé quelques pièces, qui ont échappé à ses investigations.

Nous ignorons jusqu'ici à quel prince l'on puisse faire remonter les premières monnaies d'or frappées en Gueldre. En tout cas, pensons-nous, elles ne peuvent pas être antérieures à

Renaud II, *surnommé* le roux (1326-1343).

Ce prince, fils aîné de Renaud I, après l'avoir emprisonné, s'empara de la régence en 1320, sans toutefois prendre le titre de comte. Il ne fut reconnu comme tel qu'en 1326, à la mort du père.

En 1339, l'empereur Louis de Bavière, pour récompenser

Renaud des services qu'il lui avait rendus, érigea en duché la Gueldre, par un diplôme du 19 mars.

Renaud II mourut en 1343, dans la ville d'Arnhem.

Jusqu'ici nous ne connaissons de ce comte, puis duc de Gueldre, que des monnaies d'argent. Cependant comme il a été le contemporain d'autres princes belges, qui ont battu de l'or, entre autres de Jean III, duc de Brabant, il est possible qu'il en existe également de lui.

Renaud III, *surnommé* le gras (1343-1361).

Renaud III, deuxième duc de Gueldre, succède à son père.

En 1350, il s'élève dans la Gueldre deux factions. La première s'appelait des Hékerains et la seconde des Bronchorsts : c'étaient les noms des familles qu'elles avaient à leur tête. Le duc appuyait les Bronchorsts; Édouard, son frère, se déclara pour l'autre parti. On en vint bientôt aux hostilités. Après une guerre civile assez longue, Édouard, ayant livré bataille à son frère, le 25 mai 1361, le fit prisonnier, l'enferma au château de Nieubeek, et s'empara du pouvoir.

Nous doutons que l'on puisse faire remonter à la première partie du règne de Renaud III, le florin d'or qui figure sur la pl. II, sous le n° 4.

Édouard I (1361-1371).

Édouard, troisième duc de Gueldre, s'était emparé du duché en 1361, d'après ce que nous venons de voir. En 1371

il fut blessé à la bataille de Basweiler, en combattant pour Guillaume, duc de Juliers, contre Wenceslas de Brabant, et mourut des suites de ses blessures. Il ne laissa pas d'enfants.

Il existe de lui un double mouton d'or, dont le seul exemplaire connu, provenant de la collection du baron Vincent, ancien gouverneur général de la Belgique, se trouve actuellement dans le cabinet de M. Decoster, bourgmestre, à Héverlé. Cette pièce est une imitation parfaite du double mouton de Jean III, duc de Brabant, 1312-1355 (Ghesquière, pl. III, n° 1), ou de celui de Guillaume (V) comte de Hollande et (III) de Hainaut, 1356-1389. (Alkemade, pl. XXV³, n° 1.)

Ce double mouton porte sous l'agnel l'inscription ED DVX, de sorte qu'il ne peut y avoir des doutes sur son attribution.

Voilà donc la quatrième pièce de ce genre que nous connaissons. Car, outre les doubles moutons de Jean III de Brabant et de Guillaume V de Hollande, il en existe un de Jean d'Arckel, évêque de Liége, 1364-1378. MM. Geelhand, d'Anvers, l'ont acquis, il y a quelques années, à la vente de M. de Neuf de Burght.

Ce genre de monnaies appartient exclusivement aux Pays-Bas et ne parait pas avoir été adopté ailleurs. C'est par erreur que quelques numismates français et les auteurs du *Cabinet de Vienne* ont attribué à Jean, duc de Bourgogne, ou à Jean, duc de Berri, le double mouton avec IOH DVX. Les preuves en faveur de notre Jean III, de Brabant, sont incontestables. D'ailleurs Ghesquière l'avait déjà prouvé au siècle dernier, et tout récemment encore M. Hermand est revenu sur le même sujet.

Renaud III rétabli (1371).

Nous venons de voir que Renaud III, qui commença à régner en 1343, fut détrôné par son frère Édouard en 1361. Après la mort de ce dernier, en 1371, Renaud III fut rétabli dans son duché. Mais il n'en jouit que trois mois.

C'est probablement à cette seconde partie du règne de Renaud III qu'appartient le florin d'or représenté sur la planche II, sous le n° 4. Cette pièce que nous donnons ici d'après un exemplaire de M. Ant. Everaerts de Louvain, nous offre d'un côté le buste du duc armé d'un glaive et placé dans une niche gothique. Au-dessous l'écusson au lion de Gueldre, l'inscription : REINA. DVX G — ELR. Z. COM. A. C'est-à-dire : *Comes Arnhem.*

Au revers, les deux écussons d'Arnhem et de Gueldre avec l'inscription : + BENEDICT : QVI : VENIT : IN : NOMINE.

Bien que la seconde partie du règne de Renaud III ait été fort courte, nous y assignons cependant cette monnaie, d'abord parce qu'il n'est guère probable qu'il ait déjà frappé à ce type de 1343 à 1361, avant Édouard (1). Cette époque nous paraît trop reculée pour y placer ce genre de monnaie. Ensuite, on sait que très-souvent, après la mort d'un souverain, on ne changeait pas immédiatement les coins, mais qu'on continuait à s'en servir, soit une année, soit quelquefois plus longtemps encore.

Il en résulte que cette pièce a pu être fabriquée soit pen-

(1) Cependant la découverte d'un florin d'or d'Édouard pareil à ceux que nous publions de Renaud III, de Marie et de Guillaume, sous les nos 4, 1 et 2 de la planche, renverserait l'hypothèse que nous venons d'établir.

dant les trois mois du rétablissement de Renaud III, soit peu de temps après sa mort.

Nous regardons donc Renaud III comme l'inventeur de ce type. L'absence du titre de duc de Juliers ne peut pas le faire attribuer à Renaud IV.

Marie de Brabant (1361-1398).

Renaud III avait épousé Marie, fille de Jean III de Brabant, qui vécut jusqu'en 1398. C'est à elle, pensons-nous, qu'on doit attribuer le florin d'or tout à fait au même type que celui de Renaud; mais portant à l'avers : MARIA DVC—IS. GELREN.

L'existence d'un double gros d'argent sur lequel cette princesse se nomme clairement MAR. BRAB., c'est-à-dire : *Maria Brabantiæ*, et ensuite : MARIA ⁝ DEI ⁝ GRA — DUCISA ⁝ GELRIE ⁝ Z ⁝ COMICISA ⁝ ZVT (¹), nous porte à attribuer ce florin plutôt à cette Marie de Brabant qu'à une autre Marie qui figure vers cette même époque dans l'histoire de la Gueldre.

En effet, la mort de Renaud III réveilla les deux factions des Hékerains et des Bronchorsts, assoupies depuis quelques années. Les Bronchorsts portaient Guillaume, enfant de sept ans, fils de Guillaume le Vieux, duc de Juliers et de Marie, sœur de Renaud et d'Édouard, tandis que les Hékerains se déclarèrent au contraire pour Mathilde, fille du duc

(¹) Cette monnaie se trouve dans le cabinet de M. Kaan, à Haarlem et dans le mien.

Renaud II, veuve alors de Jean Ier, comte de Cleves, qu'elle avait épousé en secondes noces. Cette Marie, mère du jeune prétendant, vécut jusqu'en 1404. Elle a peut-être frappé des pièces à son nom, puisque c'était par elle que son fils arrivait au trône de Gueldre.

Mais tant qu'on n'aura pas découvert de monnaies qui appartiennent positivement à cette seconde Marie, nous laissons le florin d'or à Marie de Brabant.

Bien que ce florin d'or représenté sur la planche II, sous le n° 1, ne soit pas commun, nous le connaissons cependant chez MM. Geelhand à Anvers, Stricker à La Haye et chez nous. Il se trouve également dans la collection impériale à Vienne, et il a été publié dans le catalogue de ce cabinet, p. 161, n° 4, mais avec l'indication fautive de : *Marie, femme de Guillaume VIII, mort en* 1401. Comme nous venons de voir, ce Guillaume Ier de Gueldre (VII et non VIII de Juliers) qui mourut en 1402 (et non en 1401) n'avait pas épousé une Marie, mais bien Catherine, fille d'Albert, comte de Hollande.

Guillaume I, de Juliers (1382-1402).

Guillaume de Juliers sortit victorieux de la lutte, et, après le décès de Mathilde, en 1382, il reçut l'investiture du duché de Gueldre.

L'an 1393, Guillaume hérite du duché de Juliers par la mort de son père.

Le florin que nous publions sous le n° 2, pl. II, portant l'inscription WILH.' DVX. G—ELR. I. COM. A., appartient par

conséquent à la première partie du règne de Guillaume Ier, c'est-à-dire aux années (1383-1393) avant qu'il joignit le titre de duc de Juliers à celui de Gueldre.

Ainsi, les trois florins d'or de Renaud, de Marie et de Guillaume, ont été frappés, d'après nous, entre les années 1371 et 1393.

Cette monnaie de Guillaume est extrêmement commune. Nous la connaissons dans les cabinets de MM. Geelhand, à Anvers, Everaerts et Goddons, à Louvain, Demeyer et le mien à Gand, et chez presque tous les amateurs. Elle a été gravée à la page 161, sous le n° 3, dans les *Monnoies en or du cabinet de Vienne*.

Renaud IV (1402-1423).

Renaud IV, frère de Guillaume, lui succéda dans tous ses États. Il mourut sans postérité en 1423.

On a de lui les deux pièces suivantes : d'abord un écu (*klinkaert*). Le duc est assis sur un trône gothique; il tient de la main droite un glaive et de la gauche un écu aux lions de Gueldre et de Juliers : REINALDVS. DEI. GRA. D—VX. IVL. Z. GEL. CO. Z. Au revers une croix très-ornée dans un entourage de huit quarts de cercle + XPS. VINCIT. XPS. REGNAT. XPS. IMPERAT. (1).

Renaud IV a sans doute imité cette pièce des écus de

(1) M. Everaerts, qui a bien voulu se charger de l'exécution de nos planches, a reproduit cette pièce d'après les anciens tarifs; probablement faut-il lire trois fois x p c, au lieu de x p s.

Guillaume VI, comte de Hollande, ou des *klinkaerts* frappés par Jean IV, duc de Brabant.

Cette monnaie de Renaud IV figure dans presque toutes nos anciennes ordonnances. Cependant elle est devenue très rare, et nous ne l'avons vue que dans la riche collection de M. Van Dam, à Rotterdam.

Une autre pièce de ce même Renaud est moins rare, notamment son florin d'or.

Il porte d'un côté un St-Jean debout, à la tête nimbée, à ses pieds une croix : S. IOHANNIS-BABTISTA (lion). Au revers, cinq écussons dans un entourage de quatre demi-cercles, + DUX. REINALD'. IVL. Z. GEL. Z. COMIS. Z.

L'exemplaire qui a servi à la gravure (planche II, n° 5), fait partie de notre collection. Nous en avons un second avec : S. IOHANNES au revers, au lieu de S. IOHANNIS.

Il existe au même type deux florins d'or de Jean de Bavière, et un de Frédéric III de Blankenheim, évêque d'Utrecht. Mais nous ne connaissons, à l'exception de l'évêque de Liége, aucun autre prince belge qui ait frappé à ce coin.

ARNOULD D'EGMOND (1423-1477).

Arnould d'Egmond, fils de Jean d'Egmond et de Marie d'Arckel, succède, sous la tutelle de sa mère, à l'âge de quatorze ans, dans le duché de Gueldre, mais non dans celui de Juliers, au duc Renaud IV, dont il était le petit-neveu par Jeanne, son aïeule maternelle, femme de Jean, sire d'Arckel. L'empereur Sigismond lui donna l'investiture de la Gueldre et de Zutphen, en 1423 ; mais, deux ans

après, il révoqua cette même investiture et en donna une nouvelle à Adolphe, duc de Berg et de Juliers. De là une guerre de neuf ans. Mais, l'an 1437, Philippe le Bon ayant été choisi pour arbitre de leur différend, ce prince rendit un jugement par lequel il était dit qu'ils garderaient chacun ce qu'ils possédaient. Adolphe étant mort quelques mois plus tard, Arnould demeura paisible possesseur de la Gueldre et de Zutphen ; mais sans pouvoir faire valoir ses prétentions sur le duché de Juliers.

Voici quatre florins d'or d'Arnould d'Egmond : ARNOLD : DVX × GEL IVL—Z COMES : Z ×. Le duc armé, de toutes pièces, galopant à droite sur un cheval richement caparaçonné. Dans l'exergue × GEL ×. Au revers : MON' × NOVA × AVREA × DVCIS : GELRE ; écusson aux lions de Gueldre et de Juliers sur une croix fleuronnée. (*Voyez* pl. II, n° 6.)

Cette pièce est tirée de notre collection.

Nous faisons remarquer qu'Arnould conserve sur cette monnaie, ainsi que sur les trois autres que nous décrivons, le titre de duc de Juliers.

La seconde pièce que nous avons à mentionner est plus généralement connue, et a été publiée au siècle dernier dans le *Supplément au catalogue des Monnoies en or du cabinet impérial,* pl. XLVIII, n° 6. Elle porte d'un côté un St-Jean à tête nimbée avec : S. IOHANNES-BABTISTA.

Au revers : × DVX. ARNOLD. GEL. Z. IVL. Z. COMIS. Z. Cinq écussons dans un entourage de quatre demi-cercles. (Pl. II, n° 7.)

C'est là une imitation parfaite du florin d'or de Renaud IV, que nous avons décrit plus haut. Quoiqu'il soit plus rare que ce dernier, nous le connaissons cependant

dans les cabinets de Son Excellence J. de Reichel, à St-Pétersbourg, MM. Kaan, à Haarlem, Stricker, à La Haye. le nôtre, etc.

Enfin, en troisième et quatrième lieu (nos 8 et 9 de la pl. II), nous donnons deux pièces d'Arnould que nous n'avons jamais vues en nature, mais que M. Everaerts a bien voulu reproduire d'après *le Supplément au catalogue des Monnoies en or du cabinet impérial de Vienne*, pl. XLVIII, nos 7 et 8.

La première représente le duc debout, tenant un glaive : ✱ ARNOLD'✱ DVX — ✱ — GEL' ✱ — ✱ IUL ✱ Z CO-Z'. Au revers un écusson aux lions de Gueldre et de Juliers, ayant trois petits écussons aux angles, le tout dans un entourage composé de six arcs de cercle et trois angles droits : MONETA ✱—NOVA GE ✱ — ✱ LRENSI' ✱.

Sur l'autre on voit un écusson aux deux lions placé sur une croix pattée qui coupe les légendes : ARNO — DVX ✱ G - EL ✱ — Z IV L ✱ CO Z'. Au revers trois écussons au milieu desquels une croix : ✱ MONETA ✱ NOVA ✱ AVREA ✱ GELR.

Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne (1471-1477).

Adolphe, fils d'Arnould d'Egmond, s'était mis dès 1458 à la tête des mécontents et avait fait cause commune avec les villes de Gueldre qui s'étaient brouillées avec le duc. En 1465 il fit enfermer son père au château de Buren et s'empara du gouvernement. Ce ne fut qu'en 1470 que Charles-le-Téméraire, pressé par le pape et l'empereur, put intervenir entre le père et le fils. Adolphe ayant repoussé tout

accommodement. Charles le fit enfermer à Courtrai, où il resta prisonnier jusqu'à la mort du duc de Bourgogne en 1477.

Le vieux duc Arnould fut rétabli dans son duché, mais en 1472, las des contradictions que les partisans de son fils, à la tête desquels était la duchesse, sa femme, ne cessaient de lui susciter, il cède, à titre d'engagement, ses États au duc Charles. Arnould ne survécut pas longtemps à ce traité, étant mort le 24 février 1473.

Le duc de Bourgogne, après la cession qu'Arnould lui avait faite de ses États, en reçut l'investiture de l'empereur Frédéric. Mais plusieurs des principales villes de Gueldre ayant refusé de le reconnaître pour leur souverain, il assiégea Nimègue et s'en empara en 1473.

Charles-le-Téméraire s'empressa de constater sa nouvelle souveraineté en faisant battre monnaie comme duc de Gueldre. M. Piot a publié dans cette revue (1) quelques documents qui nous apprennent, que le duc donna, le 15 novembre 1474, une commission à Adrien de Lokere et autres pour battre monnaie à Nimègue. Cela eut lieu en effet. Comme il n'y avait pas d'hôtel de monnaies dans cette ville on loua une maison particulière (2). Il résulte d'un compte conservé aux archives du royaume à Bruxelles, qu'on y frappa depuis le 25 décembre 1474 jusqu'au 3 février de l'année suivante, des florins d'or de Bourgogne ou au St-André.

(1) T. II, p. 251-253.

(2) *Voir* ce que nous avons écrit dans le *Messager des sciences historiques*, de 1839, p. 228.

Nous possédons deux de ces pièces, qui figurent sur la pl. II, sous les nos 10 et 11.

Le revers de toutes deux est semblable. Il représente St-André, portant la croix : S — ANCTVS — * — *ANDREA — S*.

Au revers l'écusson ordinaire de Charles-le-Téméraire, mais l'inscription de l'une des deux pièces porte KARO — L : DEI — G : DVX — BRG * GE, tandis que l'autre a simplement : KARO — L : DVX — BVRG — GELD : .

Ces petites variétés dans les légendes sont assez communes à cette époque et ne tiennent souvent qu'à un caprice du graveur. Les pièces qui ont les légendes les plus complètes sont celles qui ont été frappées les premières. Peut-être ici a-t-on voulu corriger le coin et remplacer les lettres GE par GELD, afin d'appuyer davantage sur le nom de la province que le duc de Bourgogne venait de joindre à ses autres États.

Ces florins au St-André ont été introduits en Belgique par Philippe-le-Bon qui en frappa pour le Brabant et pour le Hainaut. Charles-le-Téméraire frappa sa monnaie d'or exclusivement à ce type, et il l'introduisit en Gueldre après l'avoir adopté tant pour la Flandre que pour le Brabant.

Il existe pour les deux provinces que nous venons de nommer des demi-florins au St-André (*halve St-Andries guldens*). Nous n'en connaissons pas pour la Gueldre, et il ne résulte pas du compte publié par M. Piot qu'il y en ait été frappé depuis le 25 décembre 1474 jusqu'au 3 février 1475; mais nous ignorons si la monnaie de Nimègue a travaillé ou non depuis l'année 1475 jusqu'à l'époque de la mort de Charles-le-Téméraire en 1477. Toutes les monnaies

d'argent de Gueldre que nous possédions portent le millésime de 1474, et ne nous apprennent par conséquent rien à cet égard.

Adolphe (1477).

Adolphe, fils d'Arnoul, fut reconnu duc de Gueldre, par les États du pays, dès qu'on y eut appris la mort de Charles, duc de Bourgogne. Adolphe part après avoir nommé Catherine, sa sœur, gouvernante de ses États. Il est tué cette même année au siége de Tournai.

Nous ne connaissons pas de monnaies d'Adolphe.

Marie de Bourgogne (1477).

Bien que la Gueldre se fût soustraite à sa domination, Marie constata cependant ses droits en faisant battre monnaie.

Nous avons d'elle un simple briquet avec l'inscription : Maria * dvcissa * bg * z * gel * co' * zvt : Cette pièce a été frappée immédiatement après la mort de Charles-le-Téméraire et avant le mariage de Marie avec Maximilien, ou peut-être encore en 1480 avant que l'archiduc eût été solennellement inauguré.

Notre exemplaire ayant assez souffert, la date n'en est plus lisible.

L'or de Marie de Bourgogne, pour la Gueldre, s'il existe, nous est inconnu.

Catherine (1477).

Catherine, sœur d'Adolphe, continua d'être reconnue gouvernante pour la Gueldre, après la mort de son frère. Cependant Guillaume, frère du feu duc Arnould, ne voyant pas sans jalousie le gouvernement de la Gueldre entre les mains de sa nièce, qui voulait exercer le pouvoir au nom des enfants d'Adolphe, retenus à la cour de Marie de Bourgogne. Guillaume, appuyé par l'archiduc Maximilien, qui venait d'épouser Marie de Bourgogne, se porta en 1478 pour tuteur des enfants d'Adolphe, et prétendit en cette qualité à la régence du pays. Mais au bout de quelque temps Catherine se détermina à traiter avec Maximilien. L'archiduchesse Marie de Bourgogne arriva à Nimègue en 1481, en l'absence de Maximilien, son époux, qu'elle fit inaugurer duc de Gueldre et comte de Zutphen.

Nous n'avons pas de données sur les monnaies qui ont pu être frappées en Gueldre pendant cet espace de quatre à six ans (1477 à 1481 ou 1483).

Maximilien (1483-1492).

Maximilien fut reconnu souverain de la Gueldre et de Zutphen par les quatre villes principales en 1483. Mais il trouva un rival dans le jeune Charles d'Egmond, fils d'Arnould. Ce prince, retenu d'abord à la cour de Bourgogne, servit dans les armées de Maximilien et fut fait prisonnier par les Fran-

çais. Le roi Charles VIII, pour susciter un nouvel ennemi à la maison de Bourgogne, donna la liberté à Charles d'Egmond et en avertit les États de Gueldre.

Maximilien, forcé plus tard de partir pour l'Allemagne, ne put maintenir ses droits sur la Gueldre, ni pour lui, ni pour son fils Philippe-le-Beau.

Le cabinet de MM. Geelhand, à Anvers, renferme un curieux florin d'or, frappé au nom des archiducs (Maximilien et Philippe-le-Beau).

M. Verachter avait déjà fait connaitre cette pièce dans ses *Documents pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas* (pl. IV, n° 2). C'est d'après lui qu'il a été reproduit sur notre pl. III, n° 16.

Ce florin a été frappé vers 1485.

D'un côté on voit le Saint-André avec la croix : : —SANCTUS * — * ANDREAS : — : . Au revers l'écusson des archiducs se trouve placé sur une croix pattée qui coupe la légende : MONET ' * ARCDV — CV × AVS — × BG × GEL.

Philippe-le-Beau (1492-1506).

Les monnaies d'argent de Philippe-le-Beau, comme duc de Gueldre, frappées à Malines et peut-être ailleurs, en 1492, sont assez connues et ont dû être frappées en grand nombre, puisqu'on en rencontre assez fréquemment des exemplaires. Mais il n'en est pas de même de l'or, qui, pour autant que nous sachions, n'a pas été retrouvé jusqu'ici.

Charles d'Egmond (1492-1538).

Charles d'Egmond, étant venu de Venloo à Nimègue, le 28 mars 1492, y reçut le serment de fidélité d'un grand nombre de seigneurs et de villes du pays. On chassa partout les gouverneurs que Maximilien avait placés, et l'autorité de celui-ci fut généralement méconnue.

Le roi des Romains fit des efforts inutiles pour faire rentrer la Gueldre sous son autorité. Il reprit Ruremonde, mais échoua au siége de Nimègue.

Par suite de la mort de la duchesse Catherine, en 1496, la ville de Nimègue, que Charles lui avait cédée pour en jouir sa vie durant, rentra sous son pouvoir.

En 1504, l'archiduc Philippe-le-Beau déclara la guerre à Charles, pour l'obliger à quitter le titre de duc de Gueldre. Mais cette affaire n'eut pas de suite. Le duc de Gueldre, avec le secours de troupes françaises, fait rentrer sous son obéissance plusieurs des villes qui s'étaient déclarées pour Philippe d'Autriche. La mort de celui-ci, arrivée en 1506, fut un événement heureux pour Charles d'Egmond, qui resta en possession de la Gueldre, en attendant la décision d'un procès sur la propriété de ce duché.

La guerre fut reprise plus tard sous Charles-Quint et celui-ci força le duc, en 1528, à souscrire un traité par lequel il l'oblige à lui faire hommage pour le duché de Gueldre, et il s'engage, de son côté, à lui payer une pension viagère.

Charles d'Egmond fit encore un dernier effort, en 1538,

pour soustraire son pays à la domination autrichienne. A cet effet, il engagea les villes de Gueldre à se donner au roi de France. Mais il échoua complétement et les États l'obligèrent, au contraire, à céder son duché à Guillaume, dit *le Riche*, duc de Clèves. Charles d'Egmond en mourut de dépit quelque temps après, le 30 juin 1538.

Nous avons quatre pièces d'or à décrire de ce duc.

La première nous offre, d'un côté, le Sauveur ayant à ses pieds l'écu aux deux lions : * MONE * NOV *—AVRE * GELR. Au revers trois écussons au lion juxtaposés, au milieu une petite rose : * KAROLS DVX GEL * IVL * CO * ZV'. (*Voir* pl. III, n° 12.)

Ce florin d'or, qui est très rare, fait partie de notre collection.

La seconde monnaie présente, d'un côté, un saint à la tête nimbée, portant une croix ; à ses côtés se trouvent des flammettes et quatre petits cercles, et à ses pieds on voit une croix : * KAROL * D — V — X * GELR' * IVL. Au revers, qui est imité du florin d'or d'Arnould d'Egmond, est figuré un écu aux deux lions ayant trois autres écus aux angles. Le tout dans un entourage, composé de six demi-cercles et de trois angles droits : MO' *' NO * — AVRE' * — GELR' *. (*Voir* pl. III, n° 13.)

Sous le n° 14 de la même planche, nous donnons une autre pièce semblable à celle que nous venons de décrire, si ce n'est qu'aux pieds du saint on remarque ici un petit écu mi-parti à un lion et à une fleur de lys. Cette variété, qui est beaucoup plus rare, se trouve également dans notre collection. Cette même marque se trouve aussi sur une monnaie d'argent, *le snaphan*, et indique que ces pièces ont été frappées à Ruremonde.

Enfin, la dernière pièce de Charles que nous avons à mentionner ici, est connue de tous les amateurs. C'est, en effet, une de nos pièces d'or les plus communes. Elle représente, d'un côté, le duc armé de pied en cap galopant à droite sur un cheval richement caparaçonné. La légende porte : KAROLVS × DVX. GELR — IVL' C. ZVT. Dans l'exergue on lit : GEL. Au revers, l'écusson aux deux lions se trouve posé sur une croix fleuronnée et très ornée. La légende est : MON' ∘ NOVA × AVREA ∘ DVCIS × GELR. (*Voir* pl. III, n° 15.)

Outre l'exemplaire que nous venons de décrire, nous en possédons encore deux autres qui offrent de légères différences dans les légendes. L'un porte à l'avers : IVL.'C ZV' et au revers : DVCIS GELRE. L'autre a également d'un côté : IVL.'C ZV', mais au revers : DVCIS GELR'.

GUILLAUME, *dit* LE RICHE (1538-1543).

Guillaume, fils de Jean III, duc de Clèves, de Berg et de Juliers, fut inauguré duc de Gueldre et comte de Zutphen, en 1538, encore du vivant de Charles d'Egmond. La reine Marie de Hongrie, qui gouvernait la Belgique, au nom de Charles-Quint, essaya, mais en vain, de s'opposer à cette élection.

Charles-Quint avait cherché à écarter un autre compétiteur, notamment François, fils d'Antoine, duc de Lorraine, qui avait aussi réclamé la succession de Charles d'Egmond, comme son plus proche héritier. L'empereur donna, en 1540, sa nièce Christine en mariage à ce François de Lorraine pour

lui faire renoncer à ses prétentions sur la Gueldre. Mais ce prince n'avait que le titre de duc. Guillaume de Juliers était réellement en possession de la plus grande partie du duché. En 1539, il vint à Bruxelles pour exposer ses droits, mais il lui fut impossible de s'arranger avec l'empereur. Bientôt les hostilités éclatèrent et Charles-Quint ayant mis, dès 1542, le siége devant la ville de Duren, au pays de Juliers, et s'étant rendu maitre de Ruremonde et autres villes de Gueldre, Guillaume-le-Riche demanda la paix. Il l'obtint à condition qu'il renonçât au duché de Gueldre et au comté de Zutphen. Cet arrangement fut fait le 7 septembre 1543.

Depuis lors Charles-Quint resta paisible possesseur de cette province.

Charles-Quint (1543-1555).

D'après ce que nous venons de voir, Charles d'Egmond avait été obligé de renoncer à son duché en faveur de Charles-Quint, dès 1528. Est-ce à dater de cette époque que l'empereur a frappé des monnaies pour la Gueldre pour constater ses droits? ou n'est-ce qu'après la cession définitive faite par Guillaume-le-Riche en 1543? Cela ne nous est pas prouvé d'une manière tout à fait décisive.

On sait que sous Charles-Quint, du moins après sa majorité et l'année 1520, on a battu en or : 1° Des réaux à l'effigie de l'empereur et qui ont au revers l'écusson aux seize quartiers, placé sur un double aigle couronné; 2° des demi-réaux ayant d'un côté l'écu aux seize quartiers surmonté

d'une couronne et au revers, l'écu au double aigle portant une couronne et placé sur une croix à branches fleuronnées et très ornées ; 3° des florins Carolus, à peu près au même type que les réaux, mais inférieurs en poids et en aloi ; 4° des couronnes au soleil, pareilles à celle que nous décrivons.

Les quatre pièces que nous venons d'indiquer existent pour le Brabant (tant, pensons-nous, de la monnaie d'Anvers que de celle de Maestricht), la Hollande et la Flandre. On les rencontre assez fréquemment pour le Brabant, surtout de la monnaie d'Anvers, mais elles sont beaucoup plus rares pour les deux autres provinces. Nous en avons dans notre collection des séries complètes et même quelques variétés tant pour les légendes que pour les dates.

Mais pour la Gueldre nous n'avons qu'une seule monnaie d'or de Charles-Quint. C'est la couronne qui se trouve représentée sous le n° 17 de la pl. III.

A l'avers on voit l'écusson à cinq quarts surmonté d'une couronne qui porte un petit soleil (de là ces pièces sont appelées couronnes au soleil); des deux côtés de l'écu se trouve un briquet et des étincelles : CAROLVS. D. G. ROM. IMP. Z. HISP. REX. D. GEL. Au revers il y a une croix à triples bandes et fleurdelisée, qui est cantonnée de deux châteaux et deux doubles aigles, et la légende : DA. MIHI. VIRTVTE. CONTRA. HOS. TV. 1544 ×.

Les réaux, demi-réaux et florins d'or ont été fabriqués en exécution du placard du 4 février 1520 ; mais après quelques années on s'aperçut que l'or de ces pièces étant trop pur, il en résultait qu'on les fondait à l'étranger. Cela fut cause que le gouvernement publia un placard, le 29 octo-

bre 1540, ordonnant la confection d'une nouvelle monnaie, savoir : des couronnes d'or au soleil (¹).

Puisque Charles-Quint ne se trouva définitivement en possession de la Gueldre qu'en 1543, c'est-à-dire à l'époque à laquelle on avait renoncé à fabriquer les trois premières monnaies d'or qui, en 1540, avaient été remplacées par les couronnes au soleil, on peut en conclure qu'il n'a été battu pour la Gueldre d'autres pièces que ces dernières, à moins que l'on admette que l'empereur en eût déjà frappé depuis 1528 jusqu'en 1540, ce qui est moins probable. Dans ce cas toutefois, on en aura battu bien moins qu'en Brabant, en Hollande et en Flandre, puisque les causes qui faisaient disparaître ces pièces devaient déjà avoir été signalées en 1528, huit ans après leur première émission.

Philippe II (1557-1598).

Il existe de Philippe II :

1° Des réaux d'or. Ils sont très connus, pour le Brabant: la Flandre et la Hollande. Ceux pour la Gueldre sont plus rares. cependant cette pièce se trouve dans plusieurs collections et notamment dans celle de M. le capitaine Vanden Abeele, à Bruxelles.

Il y a, en fait de réaux, trois variétés très distinctes, d'abord ceux frappés pendant les années 1557, 1558 et même 1559, sur lesquels Philippe II s'intitule roi d'Espagne et d'Angleterre : PHS. D. G. HISP. ANG. Z. REX.

(¹) *Placcaeten van Vlaenderen*, I, bl. 500.

Ensuite ceux battus de 1560 à 1580, où il prend simplement le titre de roi d'Espagne.

Enfin ceux fabriqués depuis 1580 jusque vers les dernières années de son règne. Ceux-ci sont en tout pareils à ceux qui précèdent, si ce n'est qu'au revers on remarque dans le grand écusson d'Espagne un petit écu de Portugal, aux cinq plaies. On sait que c'est en 1580, que Philippe II envoya le duc d'Albe, pour s'emparer du Portugal, et qu'en effet, l'année suivante 1581, il en fut proclamé roi par les États-Généraux.

Les demi-réaux ne présentent pas, pour autant que nous sachions, les trois variétés que nous venons d'indiquer.

2° La seconde pièce d'or de Philippe II est le demi-réal. Elle est d'un type semblable au réal.

La pl. III, sous les n°s 18 et 19, en offre deux exemplaires différents tirés de notre collection.

Ils présentent le buste du roi tourné à droite avec l'inscription : DOMINVS. MICHI. ADIVTOR. Au-dessous du buste se trouve une petite croix feuillue. C'était à cette époque la marque de la monnaie de Gueldre.

Au revers se voit le grand écusson d'Espagne, surmonté d'une couronne, et la légende : PHILIPPVS. D. G. HIS. REX. DVX. GELR.

L'autre pièce, qui est d'un coin différent, a d'un côté : DOMINVS. MIHI. ADIVTOR, et au revers : PHS. D. G. HISP. Z. REX. DVX. GEL.

Nous avons déjà dit plus haut que les monnaies qui offrent les légendes les plus complètes, sont celles qui ont été battues les premières. Dans le principe les graveurs se conformaient toujours plus exactement aux ordonnances en

écrivant les inscriptions d'une manière aussi développée que possible, tandis que plus tard, ils mettaient moins de soin à la gravure, et souvent n'avaient plus assez de place pour mettre toute la légende.

Les demi-réaux sont beaucoup plus communs que les réaux entiers.

Nous en possédons pour le Brabant, la Flandre, la Hollande, la Gueldre, le Tournaisis et l'Overyssel. Ces deux derniers sont très rares.

Ces pièces existent probablement aussi pour le Hainaut, l'Artois, la seigneurie d'Utrecht, et peut-être encore pour Namur et Luxembourg. Mais jamais nous n'avons eu l'occasion d'en voir pour ces cinq provinces.

3° La troisième monnaie d'or de Philippe II est le florin. Les anciens placards et tarifs, probablement en se copiant les uns les autres, ont presque tous reproduit le florin d'or de Philippe II. Cette pièce est tout à fait au même type que le demi-réal, mais elle est d'un poids et d'une dimension moindres.

Bien que cette pièce se trouve figurée si souvent dans nos anciennes ordonnances, aucun amateur, pensons-nous, n'est parvenu jusqu'ici à en trouver un exemplaire, soit pour le Brabant, soit pour toute autre province.

4° La quatrième pièce d'or est le florin d'or au St-André.

Ce genre de pièces ainsi que les écus et divisions de l'écu à la croix de Bourgogne (*kruisdaelders*) n'ont été frappées que pendant les années 1567, 1568, 1569 et 1570.

Nous possédons des florins au St-André, frappés à Anvers en 1568 et 1570.

Celui pour la Gueldre que nous donnons sous le n° 20

de la pl. III, est également tiré de notre collection. Il en existe un autre exemplaire chez M. Stricker à la Haye, et un troisième au cabinet de Vienne, puisque cette pièce se trouve gravée dans le *Supplément des Monnoies en or*, pl. XXXII, n° 2.

5° Enfin la cinquième pièce d'or de Philippe II est la couronne au soleil. Nous ne la connaissons jusqu'ici que pour le Brabant et la Flandre. Ces pièces sont ou sans date ou avec le millésime de 1580 et 1581. Dans le *Supplément au catalogue des Monnoies du cabinet de Vienne*, on voit cependant, pl. XXXII, n° 4, une couronne d'or de Philippe II pour la Flandre avec l'année 1585.

Les couronnes au soleil de Philippe II ont à l'avers une croix fleurdelisée, cantonnée de deux lions et de deux bijoux de la Toison-d'Or. Au commencement de la légende on voit un petit soleil, ensuite : PHS. D. G. HISP. Z. REX. etc. Au revers l'écusson d'Espagne surmonté d'une couronne et accosté de deux lettres P, avec l'inscription : DOMINUS MIHI ADIVTOR.

Les États de Gueldre (1576-1579).

On sait que les États d'un grand nombre de nos provinces firent frapper en 1577, 1578 et 1579, une nouvelle monnaie d'or et d'argent, et cela en exécution de l'art. XXIII de la Pacification de Gand, en date du 8 novembre 1576.

Les écus ou divisions de l'écu (*Staten-daelders of gedeelten*) se trouvent dans tous les cabinets des amateurs qui recueillent nos monnaies du seizième siècle. On en connaît pour le Brabant de trois hôtels de monnaies différents, (Anvers, Bruxelles et Maestricht), pour la Flandre, le Hai-

naut, le Tournaisis, la Gueldre, l'Overyssel et Utrecht, qui tous sont d'un type à peu près pareil. Ces monnaies intéressantes portent d'un côté le buste et le nom de Philippe II avec ses titres, mais au revers on lit la curieuse inscription : *Pace et justitia*, comme si les États, qui ne voulaient pas méconnaître absolument l'autorité du roi, mettaient cependant certaine restriction à leur soumission, en faisant entendre qu'ils n'obéiraient à Philippe II, que pour autant que celui-ci accordât un pardon pour tout ce qui s'était passé jusqu'alors et qu'il gouvernât à l'avenir, conformément aux lois de l'équité.

Les États de Hollande sont les seuls qui adoptèrent un autre type et une autre légende. C'est aussi la seule province où ce genre de monnaie fut frappé dès 1576. On peut voir les écus des États de Hollande dans le *Muntboek* de Verkade, pl. XLVIII.

Mais, outre la monnaie d'argent, laquelle, d'après ce que nous avons dit, est assez généralement connue, les États firent également frapper des couronnes ou doubles florins et des demi-couronnes ou florins d'or. Celles frappées à Bruxelles en 1577 pour le Brabant sont figurées dans quelques-uns de nos anciens tarifs et notamment dans celui intitulé : *Het thresoor oft schat van alle de specien*, imprimé à Anvers en 1580, chez Guillaume Van Parys. Les renseignements fournis par les manuscrits de Van Heurck et communiqués dans cette revue (1) par M. Chalon sont fort incomplets et ne nous apprennent nullement si les pièces d'or ont existé pour toutes les provinces dont nous connaissons l'argent.

(1) Tome II, page 66.

Quoi qu'il en soit, nous ne connaissons ces couronnes et demi-couronnes des États de Brabant représentées dans les tarifs, ni celles des autres provinces, dans aucune collection, mais nous avons été assez heureux de trouver une couronne d'or des États de Gueldre, qui est représentée sur la pl. III, sous le n° 21.

D'un côté, on voit l'écu à cinq quarts surmonté d'une couronne et entouré du collier de la Toison d'Or, avec l'inscription : PHS. D : G. HISP Z — REX. DVX. GEL.

Au revers, une croix évidée en cœur, dont les branches fleuronnées sont terminées en feuilles de trèfle : PA — CE + ET + IVSTI — TIA + 15 — 77, et la petite croix feuillée, marque de la monnaie de Gueldre.

C'est avec cette curieuse pièce que nous fermons la série des monnaies d'or de Gueldre que nous voulions faire connaître. Elle forme un intéressant supplément au *Muntboek* de M. Verkade. Ce numismate a publié les nobles d'or frappés par les États de Gueldre ; c'est pour ce motif que nous nous arrêtons ici.

Nous aurions pu entrer dans plus de détails relativement aux pièces que nous avons décrites et donner un plus grand développement à la partie historique, mais notre intention n'a été que de fournir quelques renseignements à ceux qui voudraient publier un jour une monographie numismatique du duché de Gueldre. Nous n'avons voulu que donner une idée des richesses que fournit cette province et réunir quelques pièces dont la plupart étaient inédites et quelques-unes publiées dans un ouvrage que peu de personnes possèdent.

C. P. SERRURE.

A.J.E

Lith. de P. Barella à Louvain.

Monnaies d'or de Gueldres.

A.J.E.

Lith. de P. Barella, à Louvain.

Monnaies d'or de Gueldres.